



FGTE CHEMINOTS NOUVELLE-AQUITAINE

EIA 2026



L'entretien individuel d'appréciation est un rendez-vous essentiel dans l'année pour tous les cheminots



Période d'EIA

INFO CFDT Janvier 2026

Décembre / Janvier / Février / Mars, la période des EIA et EP

La CFDT Cheminots vous informe sur vos droits et sur l'importance de l'entretien individuel d'appréciation (EIA) pour toutes les cheminotes et tous les cheminots, statutaires comme contractuels. Les points importants de cet entretien sont les suivants :

Evaluation des objectifs A-1

Formaliser le bilan de l'année écoulée: faits marquants et réalisations principales, appréciation de l'atteinte des objectifs fixés, du niveau de maîtrise du poste.

Les objectifs de l'année

Définir les objectifs individuels pour l'année à venir.
"Les objectifs doivent être mesurables et atteignables".

Evolution professionnelle

Identifier les axes de progrès dans la maîtrise du poste et des compétences à développer pour permettre un meilleur parcours professionnel.

Souhaits de mobilité

Echanger sur les souhaits de mobilité et le projet professionnel.
Envisager avec votre manager la date de votre mobilité.



Contractuels

Pour les agents contractuels, l'EIA est le moment où vous pouvez demander une augmentation annuelle de salaire auprès de votre N+1. Grâce à l'outil DIGITREM, votre responsable hiérarchique peut vous attribuer un % d'augmentation annuel qui sera réévalué par la direction dans le cadre d'une réunion d'harmonisation. Chaque année, les managers reçoivent une lettre de cadrage sur la rémunération.



Céline

"Je viens d'être embauché et je peux bénéficier de 3% max d'augmentation annuelle durant mes quatre premières années!"
C'est "l'enveloppe début de parcours".



Franck

"J'ai plus de 60 ans et je peux demander une augmentation annuelle de 3% max dans le cadre de l'enveloppe "dernière partie de carrière"

**Début d'année, EIA et EP,
des moments essentiels**



ATTENTION !!



L'Entretien professionnel (EP), obligatoire tous les 2 ans, aborde les sujets d'évolution professionnelle, de compétences et de besoins en formation.



Les agents contractuels peuvent demander, lors de l'entretien, à consulter les courbes d'évolution salariale que l'outil DIGITREM met à disposition du manager (acceptation du N+1 non obligatoire).



Lors d'une prise de poste, dans les 3 mois qui suivent votre arrivée, votre manager vous proposera un Entretien Individuel de Prise de Poste (EIPP). Lors d'une fin de poste, votre manager vous proposera un Entretien Individuel de Fin de Poste (EIFP).

La CFDT Cheminots, vous informe, vous accompagne pour répondre à vos questions.

Mail : cfdt.cheminotsapc@gmail.com

ou

flashe ici

